

FORMATION

2026



LAVALETTE
Avocats conseils

Intitulé

Le sursis à statuer (classique et ZAN)

Objectifs:

Maîtriser les conditions du sursis à statuer pouvant être opposé aux demandes d'autorisations d'urbanisme (classique et ZAN)

Maîtriser le régime du sursis à statuer, en particulier, ses suites

Connaître les grandes lignes du contentieux du sursis à statuer et les enjeux

Un support écrit complet est systématiquement remis aux participants de la formation.

Formateur

Julie Verger, avocate spécialiste en droit public, mention spécifique en droit de l'urbanisme

Expérience de plus de 10 années en conseil et contentieux auprès des collectivités

Date	23 avril 2026 & 11 juin 2026
Durée	3h00
Horaires	9h15-12h15 - accueil café à 9h00
Lieu	60 route de Gençay, 86 000 Poitiers Parking public gratuit à proximité immédiate  The image is an aerial photograph of a residential and commercial area in Poitiers. A black arrow points from a white box labeled 'Parking public gratuit' to a parking lot area. Another black arrow points from a white box labeled 'Lieu de la formation' to a building complex. The map shows streets, houses, and green spaces.
Niveau de difficulté	Tous niveaux
Public visé	Architectes, juristes, services urbanismes de la collectivité, élus locaux

Plan de la formation

1- Le sursis à statuer des projets pouvant compromettre le futur PLU (classique).

1-1 Le sursis à statuer dans la délivrance des autorisations d'urbanisme

- a) Conditions du recours au sursis à statuer
- b) Régime

1-2 Le sursis à statuer dans la délivrance des certificats d'urbanisme

- a) Conditions de la mention du sursis à statuer
- b) Régime

2- Le sursis à statuer des projets artificialisant (sursis à statuer ZAN).

- 2-1- Les conditions du recours à ce sursis à statuer
- 2-2- Le régime

3- Le contentieux du sursis à statuer

- Délais et enjeux

Tarifs	• 400 euros TTC (320 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux du cabinet de Poitiers • 450 euros TTC (375 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux de la collectivité ou de l'entreprise (6 inscrits minimum) • Tarif préférentiel pour les clients du cabinet, notamment bénéficiaires d'une convention d'assistance juridique
Renseignements et inscriptions	• Par mail : e.paziault@lavalette.pro • Par téléphone : 05 45 39 40 50 (demander Elodie Paziault)
Site web	• www.lavalette.pro

**LAVALETTE
AVOCATS
CONSEILS**

POITIERS
ANGOULEME
BORDEAUX